

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10641**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues Mention : Lettres modernes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

130 Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes, 320p Organisation et gestion : Organisation et gestion des campagnes de relations publiques et de communication, 335t Animation touristique et culturelle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce diplômé a pour vocation selon le secteur d'activités d'assurer les activités suivantes :

Dans le domaine de la rédaction

Rédiger selon des règles et des contraintes précises dans une langue maîtrisée

Participer au processus éditorial de lecture et de correction des manuscrits

Dans le domaine de la communication

Participer à l'organisation d'une activité ou d'un événement culturel, de conférences, de journées d'étude, de colloques

Présenter un compte rendu critique d'une activité culturelle

En gestion documentaire

Mener une recherche documentaire, collecter l'information, savoir l'utiliser à bon escient en vérifiant les sources, actualiser les documents

Dans le domaine de l'animation

Mettre en place et animer des activités littéraires et culturelles (ateliers d'écriture, lectures)

Dans le domaine de la formation

Transmettre une culture littéraire et des méthodes d'expression

Posséder une connaissance approfondie des exercices académiques (dissertation, commentaire, rédaction de mémoire...)

Suivre et conseiller les apprenants

Analyser la langue française, en synchronie comme en diachronie

Exercer, par la pratique des textes et des courants de pensée, un jugement autonome, critique et raisonné ; produire une interprétation méthodique et argumentée

Posséder une culture littéraire (nationale et internationale) large et approfondie ; connaître les œuvres du patrimoine et les grands courants littéraires et artistiques

Communiquer oralement avec clarté et précision, adapter son discours à des situations de communication

Pratiquer les différents types de discours écrits (article, essai, écriture de fiction, compte rendu, mémoire)

Comprendre les interactions texte / image et savoir les utiliser

Etablir des corrélations entre les langues, les œuvres, les arts, les pratiques culturelles et sociales

Pratiquer une langue étrangère au niveau A2 du cadre européen de référence en langues

Maîtriser les outils informatiques et bureautiques afin de les utiliser dans un contexte professionnel

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Presse, Communication, Edition, Documentation, Information, relations publiques

Emplois dans la fonction publique, la fonction publique européenne, la fonction publique territoriale

Secteurs associatif et privé

Après un Master enseignement et concours nationaux, l'enseignement et les métiers de l'enseignement

Rédacteur, correcteur

Responsable de travaux rédactionnels au sein de société d'édition, d'impression, de presse

libraire

Assistant (e) d'édition, rédacteur/rédactrice correcteur/correctrice d'édition

formateur,

animateur culturel

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1102 : Ecriture d'ouvrages, de livres

E1103 : Communication

E1106 : Journalisme et information média

K2111 : Formation professionnelle

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : Baccalauréat ou équivalent

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département
 - au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE
 - au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE
- 3 parcours :
- Parcours centré
 - Parcours Lettres modernes Discipline associée (Langue vivante ou Sciences du langage ou Histoire ou Histoire de l'Art ou Philosophie ou Lettres classiques ou Lettres, arts, spectacles ou Lettres et arts, ou Cinéma ou Langue des signes française ou Mathématiques (limité au L1) ou Etudes françaises). La nouvelle mineure « Vers le professorat des écoles » commence en L2.
 - Parcours spécifique Complément de formation Français Langue Etrangère (FLE) – limité au L3

Licence 1 :

Le L1 est bi-disciplinaire. L'étudiant de Lettres modernes s'engageant dans le cursus a le choix entre plusieurs disciplines B : langue vivante, Sciences du langage, Lettres et Langues anciennes, Histoire, Histoire de l'art, Philosophie, Arts, Langue des signes, Mathématiques, Etudes françaises, Cinéma, Lettres et arts.

Au terme de la première année, l'étudiant pourra choisir entre le parcours centré ou le parcours Discipline A / discipline associée.

Semestre 1

UE1 Discipline A 75h 10 ECTS – Littératures française et comparée

UE2 Discipline B 75h 10 ECTS

UE3 Méthodologie 50h 4 ECTS

UE4 Accompagnement projet et compétences transversales 50h 6 ECTS

Semestre 2

UE5 Discipline A 75h 12 ECTS – Linguistique et littérature comparée

UE6 Discipline B 75h 12 ECTS

UE7 Accompagnement projet et compétences transversales 50h 6 ECTS

Licence 2

Semestre 3

UE8 Discipline A 50h 8 ECTS – Littérature française

UE9 Discipline A 50h 8 ECTS – Linguistique

UE10 Discipline A 50h 8 ECTS – Linguistique et latin

UE11 Accompagnement projet et compétences transversales 50h 6 ECTS

Semestre 4

UE12 Discipline A 50h 8 ECTS – Littérature française

UE13 Discipline A 50h 8 ECTS – Littérature française

UE14 Discipline A 50h 8 ECTS – Littérature comparée

UE15 Accompagnement projet et compétences transversales 50h 6 ECTS

Licence 3

Semestre 5

UE 16 Discipline A 50h 8 ECTS – Littérature comparée

UE 17 Spécialisation 50h 8 ECTS – Littérature française

UE 18 Discipline A 50h 8 ECTS – Linguistique et latin

UE 19 50h 6 ECTS Accompagnement projet et compétences transversales

Semestre 6

UE 20 Discipline A 50h 8 ECTS – Littérature française

UE 21 Spécialisation 50h 8 ECTS – Syntaxe et stylistique

UE 22 Discipline A 50h 8 ECTS – Linguistique ou Littérature française ou Littératures francophones ou Littératures latines

UE 23 Accompagnement projet et compétences transversales 50h 6 ECTS

Modalités d'évaluation :

Dans le cadre de la formation initiale et continue, le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des Unités d'Enseignement (U.E.) et s'effectue sous forme d'examens écrits, oraux et/ou contrôle continu.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limitation de durée.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence publié au JO du 11/08/2011

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 à délivrer des diplômes nationaux (habilitation actuelle).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?RH=services>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr/>

<http://lettres-modernes.univ-tlse2.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse II - Le Mirail, UFR Lettres, Philosophie et Musique, Département de Lettres Modernes
5 allées Antonio Machado
31058 TOULOUSE Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse II- Le Mirail / UFR Lettres, philosophie, Musique
Département Lettres modernes, Cinéma et Occitan

Historique de la certification :